



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 10476

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le souhait exprimé par nombre de professions paramédicales de disposer d'une instance susceptible de veiller au respect des règles professionnelles. Il lui demande quelles dispositions concrètes il entend prendre en ce sens et, notamment, pour la création d'une structure professionnelle nationale de soins infirmiers.

Texte de la réponse

Les services du ministre délégué à la santé étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmière, le ministre délégué à la santé a demandé à Mme Brigitte Garbi, infirmière chargée de mission auprès du directeur général de la santé, de procéder sur ce point à une très large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10476

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 466

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1177